

Justificatif généré le 11/07/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 11/07/2024
Département : (93) Seine-Saint-Denis (93)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/746226
N° d'annonce : 746226

EPIGO

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €

Siège social : 3 Place de Londres Continental Square | Bâtiment Uranus Aéroport Roissy Charles de Gaulle 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

817 516 966 R.C.S. Bobigny

Suivant procès-verbal en date du 8 juillet 2024, les associés ont :

- approuvé le projet de fusion signé le 27 mai 2024 avec la société Extime Food & Beverage Paris SAS – Extime F&B Paris – 4 Rue de la Haye – 93290 TREMBLAY EN FRANCE – 841.723.067 RCS BOBIGNY, aux termes duquel la société EPIGO fait apport à titre de fusion à la société Extime Food & Beverage Paris SAS – Extime F&B Paris de l'intégralité de son actif, moyennant la prise en charge par la société absorbante de la totalité de son passif, soit un actif net apporté qui ressort à 2.713.608 €.

- approuvé les apports effectués à titre de fusion, ainsi que l'évaluation et la rémunération qui en ont été faites.

Du fait des décisions des associés de la société Extime Food & Beverage Paris SAS – Extime F&B Paris en date de ce jour d'approuver la présente fusion, celle-ci est devenue définitive à compter de ce jour, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024, la société se trouvant dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.

Le président.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a4snBOph

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a4snBOph>



EURO-QUALITY SYSTEM

